

MAIRIE DE LANGOLEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt six février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean René CORNIC, Maire

Nombre de membres en exercice : quatorze

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

Présents : M Jean René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sandrine LE MOIGNE, M Arnaud QUELENNEC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Martine LAUREAU, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Sylvie HEMON, Mme Nelly MONNERAIS, M Alain BENVENUTI et Mme Christine GAUNAND PENNANEACH formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées: Mme Anne JOURNAUX et Mme Marion BLOT-TEYSSÉDRE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEMON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe lotissement Park Bris

Madame HADO Régine, Trésorière du centre des finances publiques de Quimper Communauté présente les comptes de gestion 2020, elle souligne que la situation financière de la commune est saine, la capacité de réemprunter est bonne du fait notamment d'un endettement faible, l'encours de la dette étant de 171 € par habitant contre 561 € pour le département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Déclare que les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe lotissement Park Bris n'appellent aucune observation ni réserve de sa part
Approuve les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe lotissement Park Bris.

Approbation du compte administratif 2020 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive.

L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	622 178,16 €
- Total des recettes de fonctionnement :	733 536,73 €
soit un résultat de l'exercice 2020 en section de fonctionnement de	111 358,57 €

- Total des dépenses d'investissement :	317 159,94 €
- Total des recettes d'investissement :	312 466,13 €
soit un résultat de l'exercice 2020 en section d'investissement de	- 4 693,81 €

et un résultat cumulé de l'exercice 2020 pour les deux sections de : **106 664,76 €**

Après reports de l'exercice antérieur, les résultats de clôture font apparaître :

- un résultat de clôture en section de fonctionnement de	111 358,57 €
- un résultat de clôture en section d'investissement de	376 370,71 €

et un résultat de clôture pour les deux sections de **487 729,28 €**

Monsieur le Maire présente également l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 414 857,43 €

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Pascal MIOSSEC, adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

Compte administratif 2020 du Lotissement Park Bris

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du lotissement Park Bris qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	49 144,30 €
- Total des recettes de fonctionnement :	49 144,30 €
soit un résultat de l'exercice 2020 en section de fonctionnement de	0 €

- Total des dépenses d'investissement :	49 144,30 €
- Total des recettes d'investissement :	0 €
soit un résultat de l'exercice 2019 en section d'investissement de	- 49 144,30 €

et un résultat cumulé de l'exercice 2019 pour les deux sections de : **- 49 144,30 €**

Après reports de l'exercice antérieur, les résultats de clôture font apparaître :

- un résultat de clôture en section de fonctionnement de	0 €
- un résultat de clôture en section d'investissement de	- 102 848,94 €

et un résultat de clôture pour les deux sections de **- 102 848,94 €**

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Pascal MIOSSEC, adjoint, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du lotissement Park Bris

Convention d'adhésion - Conseil en Energie Partagée (CEP)

Monsieur le Maire informe les élus que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) a pris l'initiative de mettre à disposition des communes adhérentes un service de conseil en énergie, d'ailleurs, lors de la dernière séance du conseil, Monsieur MORICEAU, conseiller énergie auprès du SDEF, était intervenu afin de présenter ce service.

Les missions du Conseil en Energie Partagé (CEP) ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Elles sont détaillées dans la convention proposée à l'assemblée.

Il est précisé aux élus que la commune adhère pour trois ans à cette action et s'engage à verser au SDEF une cotisation annuelle dont le montant et les modalités sont définis ci-après :

➤ 0.80 € par habitant pour la tranche de 1 à 2000 habitants

Quimper Bretagne Occidentale prend à sa charge une partie de la cotisation de la commune, cette participation est calculée comme suit : 0,50 €/habitant

Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul est celui de la population totale. Cette valeur est issue du recensement annuel de la population totale édité par l'INSEE au 1er janvier de chaque année, de ce fait, le montant de la cotisation sera revu annuellement en fonction de ces éléments et sans qu'il soit nécessaire de rédiger un avenant.

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner un élu responsable énergie : Monsieur MIOSSEC, un agent administratif : Mme ANDRE et un agent technique : M LE GRAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'adhésion de la commune à ce service pour une durée de 3 ans.
- accepte les conditions de la convention
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Subvention de fonctionnement allouée à l'OGEC école Saint Augustin

Dans l'attente de l'examen des demandes de subventions par la commission des finances, qui se réunira le 29 mars prochain, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte au titre de la subvention de fonctionnement 2021 à l'OGEC Saint Augustin d'un montant de 15 000 €. Monsieur Christophe DELPLA, Président de L'OGEC précise qu'actuellement 26 élèves sont scolarisés en maternelle et 51 élèves en élémentaire

Accord unanime du Conseil Municipal

Travaux de voirie 2021

Monsieur Pascal MIOSSEC, adjoint au maire explique aux élus les travaux de voirie envisagés en 2021, la société COLAS de Quimper a proposé un devis de 32 272,50 € HT

- le chemin de Park Post sera élargi avant l'application d'un bicouche, le fossé situé côté droit en descendant sera comblé, le coût est de 17 647,50 € HT

- le chemin de Kernévez Vras sera enrobé côté bâtiments agricoles et un bicouche sera réalisé sur le reste, le coût est de 9 137,00 € HT

- la rue de la Croix Rouge : les travaux concernent des réparations localisées, notamment à proximité du calvaire, le coût est de 5 488,00 € HT

Monsieur Arnaud QUELENNEC souligne qu'il faudrait revoir les abords de la rue de la Croix Rouge qui sont dangereux à certains endroits (entre Ti an Holl et le calvaire), lors de croisements de véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le maire à viser la proposition de la société COLAS relative aux travaux de voirie 2021.

Projet Ti An Holl

- Signature des conventions avec le SDEF relatives à l'installation photovoltaïque

Le Maire présente aux élus le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de Ti An Holl.

Dans le cadre de la rénovation partielle et de l'extension de Ti an Holl, le SDEF compétent pour l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables a réalisé une étude de préfaisabilité technico-économique d'une centrale photovoltaïque sur couverture dont les élus ont été destinataires.

Afin de coordonner au mieux la réalisation des travaux et l'exploitation de la future installation photovoltaïque, il est proposé de conclure entre la commune de Langolen et le SDEF :

- une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'une centrale solaire, l'objet de cette convention est de définir les droits et obligations de chaque partie pour le bon fonctionnement de la centrale et notamment son exploitation par le SDEF. La convention entrera en vigueur à compter de la signature des parties pour la durée de vie de de la centrale soit 20 ans.

La commune mettra à disposition 190 m² de toiture, la redevance d'occupation est fixée à un montant annuel forfaitaire de 0,5€/m²

- une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction d'une installation photovoltaïque sur une partie de toit de Ti an Holl.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les conditions techniques et financières des conventions susvisées et autorise le maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

- Mission complétentaire « panneaux photovoltaïques »

Le Maire informe le conseil que le SDEF a validé la proposition d'honoraires d'un montant HT de 4 350 € émise par le cabinet d'architecte AUA BT dans le cadre de la mission complémentaire relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Ti an Holl. Le Maire explique que la commune devra avancer ces frais qui lui seront remboursés par le SDEF à la réception du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant de 4 350 € HT

- Mission de géoréférencement de réseaux

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de détecter les réseaux existants pour lancer les appels d'offres, le coût de la mission proposée par la société SDRE est de 2 710 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis

Questions diverses

- Vaccination Covid-19 des personnes âgées de 75 ans et plus : Madame Christine GAUNAND PENNANEACH explique aux élus la mise en œuvre d'une action coordonnée à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale consistant à repérer les personnes âgées de 75 ans et plus et qui ont besoin d'aide pour la prise de rendez-vous et/ou le transport. De ce fait, 16 personnes ont été listées sur Langolen. Le centre de vaccination se rapprochera de ces personnes pour leur indiquer les dates de rendez-vous (entre le 15 et le 27 mars),

- Monsieur Hubert PETILLON souligne que face à l'interdiction progressive d'utiliser les produits phytosanitaires dans les lieux publics, il est nécessaire de s'interroger sur les solutions alternatives : acquérir du matériel de désherbage mécanique (possibilité d'obtenir des subventions de la Région) ou enherber les allées du cimetière ...
- Proposition est faite d'interroger les jeunes, notamment la tranche d'âge 10 – 15 ans, sur leurs attentes et leurs besoins en matière de loisirs.

la séance du Conseil Municipal est déclarée close à 22 h 00
Suivent les signatures